

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2024

DEL-2024-274

L'An deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. BAUD-GRASSET, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, GRIMAUD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. ANCHISI, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28
Présents : 12
Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'ANNEMASSE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA REALISATION D'UN RESEAU PUBLIC DE CHALEUR PLURICOMMUNAL

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

C'est ainsi que le SYANE s'est vu transférer la compétence réseau public de chaleur par les communes de VILLE-LA-GRAND et de VETRAZ-MONTHOUX, respectivement en octobre 2019 et mars 2023.

La commune d'ANNEMASSE a réalisé en 2023 un schéma directeur de développement de réseaux publics de chaleur sur son territoire, qui a mis en évidence la pertinence de création d'un nouveau réseau de taille importante et limitrophe aux communes de VILLE-LA-GRAND et VETRAZ-MONTHOUX. Le foncier identifié à ce stade pour l'installation de l'unité de production de chaleur renouvelable de ce futur réseau est situé sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX.

Ainsi, et afin de permettre un développement des réseaux publics de chaleur cohérent à l'échelle de la conurbation d'Annemasse, la commune d'ANNEMASSE et le SYANE se sont rapprochés pour piloter une étude de faisabilité concernant la réalisation d'un unique réseau public de chaleur permettant de desservir tout ou partie du territoire des communes précitées.

Cette étude de faisabilité, confiée au bureau d'études Manergy, a été rendue au printemps 2024 et a confirmé la pertinence du projet. L'objectif d'un tel projet serait en effet d'optimiser les solutions techniques déployées pour l'alimentation en chaleur des réseaux publics, dans le but notamment de pouvoir mobiliser le potentiel géothermique de moyenne profondeur, qui ne pourrait pas être technico-économiquement mobilisé par les communes de façon individuelle.

Pour ces raisons, la commune d'ANNEMASSE et le SYANE ont choisi d'unir leurs efforts et de constituer un groupement de commandes pour retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) commune, ainsi que tous les marchés de services et de prestations intellectuelles connexes qui s'avèreraient nécessaires.

Les marchés conclus dans le cadre de ce groupement doivent les aider dans un premier temps à préciser les modalités de recours à un contrat de concession de services pour un réseau public de chaleur commun, et le cas échéant par la suite à sa mise en œuvre au travers d'un contrat de délégation de service public, si ce mode de gestion est effectivement choisi par la commune et le SYANE.

Dans un tel cas, une convention de groupement d'autorités concédantes sera ultérieurement établie.

La ville d'ANNEMASSE est désignée comme collectivité coordinatrice du groupement de commandes, et gestionnaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.


Les coûts des prestations commandées dans le cadre du groupement seront répartis à 77 % pour la ville d'ANNEMASSE et à 23 % pour le SYANE.

Il y a lieu de désigner deux membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Gérard OBERLI comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Jean-Michel JACQUES, en suppléant,
3. à désigner M. Gilles FRANCOIS comme membre à voix consultative,
4. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes et l'acte d'adhésion au groupement de commandes.

**M. Christian AEBISCHER ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

